

1° Que, dans les terres argileuses, ou sablo-argileuses, les réserves de potasse brute sont souvent élevées, et généralement beaucoup plus considérables, relativement aux besoins, que celles en acide phosphorique ou en azote.

Ainsi un acre de bonne terre, dans l'Illinois, renferme dans les 6 2-3 premiers pouces, 35000 lbs. de potassium contre 1200 lbs. de phosphore.

2° Que dans les sols de cette nature l'application d'engrais phosphatés et d'amendements calcaires (chaux, plâtre) ainsi que l'enrichissement en matière organique, ont pour effet de libérer graduellement cette potasse et de la rendre assimilable.

3° Que, si le foin et la paille sont consommés sur la ferme, et l'engrais liquide recueilli dans les étables, l'exportation de potasse est très faible. Les produits de nature animale, de même que les grains, en contiennent très peu.

4° Que seules les terres sablonneuses et les sols tourbeux sont souvent réellement pauvres en potasse.

5° Que les cultures qui sont le plus favorablement influencées par des applications directes de potasse sont : le tabac et la pomme de terre, ensuite les légumineuses.

Pour suppléer, dans la mesure du possible, au manque de chlorure et du sulfate de potassium il y a donc à observer la ligne de conduite suivante :

1° Recueillir et conserver avec soin, dans un endroit abrité de la pluie, toute la cendre de bois qu'il est possible de se procurer. Elle contient, en moyenne 5 à 6 lbs. de potasse de 1ère qualité, par 100 lbs. La réserver surtout aux terres légères et aux récoltes qui répondent le plus généreusement aux applications de sels potassiques.

2° Recueillir tout le jus de fumier, qui, outre la majeure partie de l'azote, contient encore la presque totalité de la potasse des aliments digérés.

3° Faire un usage raisonné d'engrais et d'amendements mobilisateurs, de la potasse des silicates, sur les terres fortes.

Amendements

On appelle amendement toute substance qui, mélangée au sol, a pour objet principal soit d'en améliorer la texture physique, soit encore de créer des conditions chimiques et biologiques plus favorables et de faciliter ainsi l'assimilation de matériaux nutritifs qui s'y trouvent ou qu'on y ajoute.

Accessoirement un amendement peut être un engrais.

Les principales matières d'amendement du sol, fournies par le commerce, sont :

1o. La chaux vive, 2o la pierre à chaux moulue, 3o la gypse ou sulfate de chaux moulu.

Comment la chaux agit-elle à titre d'amendement ?

1o Par son action physique sur le sol.

La chaux et le carbonate de chaux jouissent du pouvoir spécifique de coagu-